



AMBASSADE DE SUISSE

un
K.M.
11/11
P. O.S.

Akten Bureau 174

LE CAIRE, le 8 mars 1961

10, Sh. Abdel Khalek Saroit
Téléphones 78171-78172

réf.: B.02.1.-Pa/mp

Rapport Politique No 1

Monsieur Max P e t i t p i e r r e
Conseiller fédéral
Chef du Département Politique
B e r n e

Concerne mandat belge

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le lundi 27 février 1961, j'ai été reçu par le Vice-Ministre des Affaires Etrangères, M. Hussein Zulfikar Sabri, qui m'a fait part de l'assentiment du Gouvernement de la République Arabe Unie quant à l'exercice par la Suisse du mandat de Puissance protectrice des intérêts belges dans la RAU. Le Vice-Ministre m'ayant demandé si je désirais que cette communication soit confirmée par note, je répondis affirmativement. Je joins en annexe la copie de ladite note, non datée, qui m'est parvenue le 2 mars 1961.

Au cours de l'entretien - qui dura trente minutes et fut tout à fait cordial - le Vice-Ministre Sabri me donna spontanément les explications que je résume ci-dessous quant aux incidents qui ont amené la rupture entre la Belgique et la RAU.

La police avait l'ordre, me dit mon interlocuteur, de protéger l'Ambassade à l'exception de l'usage des armes à feu. A un moment donné la police ne put plus contenir les manifestants "pour la plupart des Noirs Africains" souligna-t-il "qui ne comprenaient pas pourquoi ils ne pourraient pas manifester contre l'Ambassade de Belgique au Caire alors que cela avait été fait à New Delhi, à Belgrade et à Varsovie."

"Si, par la suite, nous avons refusé la note demandant des excuses, la réparation des dommages et la punition des coupables, c'est parce qu'elle nous a été présentée au moment où des manifestations avaient lieu contre l'Ambassade de la RAU à Bruxelles. Ce refus était, disons, une forme de représailles".

Les explications ici résumées - que je n'avais pas demandées - me furent données d'un air visiblement embarrassé et peu convaincu par mon interlocuteur qui m'a, par ailleurs, donné l'impression d'être assez déprimé.

Selon certaines informations entendues le lendemain, il semblerait que toute la manifestation antibelge qui aboutit aux excès que l'on sait (voir ma lettre politique du 22 février 1961) ait été orchestrée directement par certains services de la Présidence, plus particulièrement un Ministre d'Etat du nom de Kamel Rifaat. De graves divergences de vues existeraient actuellement entre Aly Sabri, Ministre des Affaires Présidentielles (et frère du Vice-Ministre prénommé) et le dit Ministre d'Etat. Le Ministère des Affaires Etrangères - dirigé en fait par le Vice-Ministre Sabri vu les fréquentes absences à l'étranger du Ministre Fawzi - semble avoir été complètement ignoré dans toute l'affaire des manifestations et s'est ainsi trouvé devant des faits accomplis dont il n'a jamais eu idée qu'ils allaient avoir lieu. Le refus de la note belge de protestation et de demande d'excuses - refus qui a précisément provoqué la rupture - a certainement dû être ordonné en très haut lieu et imposé au Ministère des Affaires Etrangères. Le Gouvernement de la RAU ne pouvait pas douter qu'un tel refus devait inmanquablement amener la rupture des relations diplomatiques, ce qui démontre à l'évidence qu'il la souhaitait sans toutefois vouloir en prendre l'initiative. La manoeuvre est machiavélique; c'est ainsi que j'ai déjà entendu deux fois, lors de démarches aux échelons les plus élevés dans les Ministères, "mais c'est bien la Belgique qui a rompu les relations diplomatiques et non pas la RAU".

Aujourd'hui, je puis non seulement confirmer ce que je vous ai rapporté dans ma lettre politique du 22 février en ce qui concerne la responsabilité du Gouvernement de la RAU dans les manifestations qui aboutirent à l'incendie de l'Ambassade de Belgique mais encore - sur la base d'informations complémentaires obtenues depuis lors - affirmer que cette responsabilité est directe et incontestable. Une manifestation spectaculaire devait avoir lieu pour démontrer aux "frères" congolais et africains en général la part que celui qui prétend au leadership de l'Afrique et son peuple prenaient à leur deuil. Cette manifestation - inconcevable au regard du droit des gens - suivie du refus d'excuses et d'indemnisation, devait ^{d'autre part} inmanquablement amener la rupture souhaitée. C'était faire d'une pierre deux coups.

Une preuve de plus que la rupture était souhaitée et prévue est fournie par les faits suivants: la note de rupture des relations a été notifiée par le Chargé d'Affaires de Belgique le samedi 25 février à 22 heures. Dans la même nuit du samedi 25 au dimanche 26 février les ressortissants belges en Egypte - et cela qu'il s'agisse du Caire, d'Alexandrie ou de la zone du Canal - ont

pratiquement tous reçu la visite d'inspecteurs de police leur enjoignant de quitter le territoire dans les 24 heures. Le dimanche 26 février le Président Nasser promulguait un décret plaçant tous les biens belges quels qu'ils soient (sociétés ou biens privés) sous séquestre. Je rappelle pour mémoire que les principaux intérêts belges avaient été soit nationalisés soit placés sous séquestre le 1er décembre 1960 déjà à la suite de la rupture des relations diplomatiques entre le Congo et la RAU. Les nouvelles mesures de séquestre du 26 février atteignent 39 autres sociétés belges ainsi que tous les biens privés. C'est ainsi que s'est achevée en 24 heures la liquidation - commencée il y a trois mois - d'une des dernières positions occidentales en République Arabe Unie. Après la Belgique, il ne reste en effet plus, comme ^{pays} représentant des intérêts investis en RAU de quelque importance, que la Suisse, l'Italie et la Grèce.

Ce que je voudrais notamment relever ici, c'est l'inflexibilité des mesures d'expulsion et de séquestre prises à l'égard des ressortissants belges en RAU, inflexibilité qui démontre que les ordres proviennent de l'échelon le plus élevé. La preuve m'en a été fournie par une information que je tiens de source absolument sûre. J'avais fait valoir le dimanche 26 février à 13 heures que le délai d'expulsion dans les 24 heures était pratiquement inapplicable et j'avais formellement demandé qu'il soit prolongé d'au moins une semaine. Le soir même le Ministre Fawzi avait à dîner le Ministre des Affaires Etrangères de Danemark qui, semble-t-il, exprima son vif étonnement de la rigueur de la mesure prise à l'encontre des Belges. Le même soir vers 23 heures une intervention égyptienne privée invoquant l'inhumanité de la brièveté du délai fut faite auprès d'un Conseiller de la Présidence qui accepta de communiquer immédiatement avec Damas où se trouvait le Président. La réponse qui parvint dans la nuit vers deux heures du matin était la suivante: la presse belge nous attaque et le délai d'expulsion dans les 24 heures est maintenu. Ce n'est que vers 11 h. 30 du matin le lundi 27 février que parvint de Damas l'autorisation présidentielle de prolonger le délai d'expulsion d'une semaine, prolongation qui me fut communiquée lors de l'entretien que j'eus à 12 heures avec le Vice-Ministre des Affaires Etrangères Hussein Zulfikar Sabri. Bien que reçu courtoisement tant par les Ministres que par les Sous-Secrétaires d'Etat aux Affaires Etrangères, à l'Intérieur et aux Finances, je perçois chez mes interlocuteurs la détermination "d'aller jusqu'au bout" quant à la liquidation des intérêts belges en Egypte et à l'expulsion de pratiquement

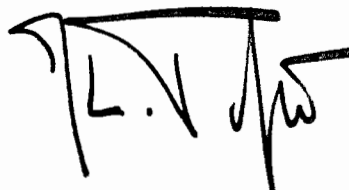
tous les ressortissants belges âgés de moins de 65 ans. Je ne saurais m'en étonner dès l'instant que je sais que les instructions émanent de la Présidence elle-même. Les divergences de vues entre les proches collaborateurs du Président auxquelles j'ai fait allusion plus haut ne laissent guère d'espoir qu'une attitude moins rigide et intransigeante vienne à être adoptée. Avoir joué une carte perdante en la personne de Lumumba semble avoir porté l'irritation des dirigeants de la RAU à son comble.

Les expulsés belges sont partis dans le courant de la semaine écoulée et jusqu'au dimanche 5 mars. Les contrôles douaniers furent extrêmement pénibles dans quelques cas. Une montagne de valises belges retenues à la douane alors que leurs propriétaires sont partis restent entreposées à l'aérodrome du Caire. Je suis intervenu à deux reprises instamment tant auprès du Ministère des Finances que de celui des Affaires Etrangères pour un traitement plus "normal" (j'ai évité d'utiliser l'adjectif "humain" qui aurait pourtant été vraiment de circonstance). Selon des informations directes, le départ des ressortissants belges par l'avion SABENA du dimanche 5 mars/s'est de fait effectué dans des conditions sensiblement meilleures que celles qui avaient prévalu les jours précédents. Outre les personnes de plus de 65 ans ou gravement malades, il reste encore ^{en Egypte} plusieurs ressortissants belges en sursis d'expulsion soit qu'ils aient obtenu, dès les premiers jours, une prolongation de délai, soit qu'ils soient en pleines démarches pour une telle prolongation. Cela ne manque pas de créer des situations complexes exigeant de multiples démarches: un couple habite Alexandrie; pendant que le mari est au Caire pour tenter d'obtenir une prolongation du délai d'expulsion, l'épouse restée à Alexandrie est conduite manu militari deux ou trois fois par jour au bureau des investigations de cette ville avec menaces d'expulsion immédiate ou de prison. Des cas similaires se présentent constamment.

Le service constitué en hâte au sein même de l'Ambassade fait face à la situation tandis que quelques collaborateurs de l'ancienne Ambassade de Belgique sont en train d'installer, dans un appartement loué dans la villa voisine de notre Ambassade, les quelques meubles de bureau plus ou moins endommagés qui ont pu être récupérés des décombres calcinés de l'Ambassade de Belgique.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse:



Annexe:
note en copie.